

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2020 approuvés

Le Maire et l'adjoint aux finances ont présenté les comptes administratifs 2020 et la proposition des budgets 2021 élaborée par la commission finances.

Ils ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal. Ils sont conformes aux comptes de gestion.

Budget général : la section de fonctionnement est arrêtée à 1 501 202.07 € en dépenses et 2 325 027.40 € en recettes. La section d'investissement s'établit à 641 469.23 € en dépenses et 706 281.21 € en recettes. Le résultat global du budget principal en 2019 s'élève à 915 637.31 €.

Budget ZAC du Poirier : le compte administratif du budget de la ZAC du Poirier est arrêté en section de fonctionnement à 1 121 982.16 € en dépenses et à 1 230 392.87 € en recettes. La section d'investissement s'établit à 617 861.33 € en dépenses et 139 886.95 € en recettes.

Affectation des résultats 2020

Budget général : sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide d'affecter 865 233.67 € du résultat de fonctionnement consolidé du budget général, en recettes d'investissement au budget primitif 2021.

Le Maire précise que cette opération permettra d'autofinancer les investissements prévus en évitant le recours à l'emprunt.

Stabilité des taux des contributions directes locales pour 2021

Considérant l'équilibre du budget général, le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes perçues par la commune au même niveau que depuis de nombreuses années.

Toutefois, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme de la fiscalité locale, le Conseil Municipal a voté le taux de la nouvelle taxe foncière sur les propriétés bâties qui remplace la taxe sur le foncier bâti et vient compenser la suppression des recettes de la taxe d'habitation

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux communal : 18.47%, taux départemental transféré à la Commune : 19.9 % soit 38.37%
- 38.51% pour la taxe sur le foncier non bâti

Compte tenu notamment de l'accroissement des bases lié à l'arrivée de nouveaux habitants et de la réactualisation de celles-ci, le produit fiscal attendu évolue toutefois de 0.11% par rapport à 2020. Le produit fiscal attendu s'élève à 769 829 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices versées par l'Etat.

Par ailleurs, les dotations de Vitré Communauté sont stables par rapport à 2020. Leur montant s'élèvera en 2020 à 405 865 €. Les dotations de l'Etat sont stables par rapport à 2019 (dotation globale de fonctionnement : 178 113 € prévus pour 2021).

Les crédits des nouveaux projets votés pour 2021

Les budgets primitifs 2021 de la commune et les budgets annexes ont été votés par le conseil municipal à l'unanimité.

Budget général : la section de fonctionnement et celle d'investissement du budget communal s'équilibrent respectivement à 2 367 691 € et 4 211 600.48 €.

Les lignes budgétaires les plus importantes de la section d'investissement sont destinées notamment aux travaux d'extension du pôle santé, à la réalisation de la piste cyclable qui reliera le Bourg de Domagné à la gare de Chateaubourg, à l'aménagement du cœur de Bourg, à l'extension du centre de loisirs et à la création d'une crèche.

Budget le Poirier 1 : pour 2021, le budget du Poirier 1 s'équilibre à 959 095.76 € en fonctionnement et à 574 498.62 € en investissement.

Budget ZAC du Poirier : pour 2021, le budget de la ZAC du Poirier s'équilibre à 2 346 689.47 € en fonctionnement et à 858 846.14 € en investissement.

Extension pôle santé :

Avenant n°1 lot 7 : Le Conseil municipal a validé l'avenant n° 1 du lot n°7 (menuiseries extérieures) du marché d'extension du pôle santé. Cet avenant concerne la pose des boîtes aux lettres des futurs praticiens.

Point sur l'avancement des travaux : la livraison du bâtiment est prévue pour la fin avril 2021.

Professionnels de santé : les orthophonistes déménageront dans l'extension à la livraison du bâtiment. Une psychomotricienne et une ergothérapeute s'installeront également bientôt au pôle santé tous comme deux nouveaux dentistes.

CLSH

Le Conseil Municipal a validé la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre du cabinet Louvel pour la réalisation d'une extension du centre de loisirs.

Projet de crèche

Le Conseil Municipal au vu du besoin croissant de garde d'enfant sur la commune et de la baisse du nombre de professionnels de la garde d'enfants dans le secteur a décidé de lancer le projet de construction d'une crèche sur la Commune. Les professionnels de ce secteur d'activité seront auditionnés prochainement par les élus afin de définir le projet communal.

Questions diverses

- **Secrétaire général** : Le secrétaire général de la Commune, Adrien Lucas, en poste depuis l'été 2012 quittera ses fonctions début avril pour un poste au syndicat des eaux (Symeval) basé à Chateaubourg. Il sera remplacé par Madame Béatrice Lefrançois qui a exercé les mêmes fonctions au sein de la Mairie d'Erbray en Loire Atlantique

- **Prochain conseil Municipal** : le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 avril prochain.